



# Villejust Informations

A la Une...

## REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort de l'activité du CCAS. C'est donc, le dimanche 8 mars dernier, dans la grande salle des 2 Lacs joliment décorée, que les élus ont accueilli avec un plaisir non dissimulé les nombreux participants.

Cette année près de 100 personnes se sont rassemblées autour de ce repas convivial. Après un discours de bienvenue, les convives se sont régalés avec un délicieux repas élaboré par le traiteur « Abeille Royale » et servi par sa sympathique équipe. Autour d'une table de fête, les convives ont profité de ce moment pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, poussant parfois la chansonnette ou racontant quelques blagues qui mettent du baume au cœur.

Afin de poursuivre agréablement la journée, le déjeuner a été accompagné par l'orchestre « Staries Shows », un trio musical composé d'un pianiste-chanteur, d'une chanteuse et d'un accordéoniste, et qui a interprété des chansons anciennes et populaires. Ce fut un charmant moment d'émotion et de nostalgie. Beaucoup de convives se sont retrouvés sur la piste de danse aux rythmes des divers airs joués et chantés.

Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement. Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !



### Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 4
Cadre de vie	5 à 7
Associations	8 à 11
Informations pratiques	12

## Informations administratives

### MAIRIE FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison des fêtes et jours fériés à venir,



Les Services Administratifs et Techniques de la Mairie ainsi que la Bibliothèque seront fermés :

- Le vendredi 1er mai 2015 – *Fête du Travail*
- Le samedi 2 mai 2015 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le vendredi 8 mai 2015 – *Victoire 1945*
- Le samedi 9 mai 2015 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le jeudi 14 mai 2015 – *Ascension*
- Le samedi 23 mai 2015 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le lundi 25 mai 2015 – *Lundi de Pentecôte*

La Bibliothèque sera également fermée du samedi 9 mai au vendredi 15 mai 2015

### RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015



#### Résultats de la commune : Villejust (1 406 inscrits)

Participation 1er tour: 47,3%

M. FONTENAILLE Dominique et Mme MARHUENDA Françoise 280 votes : 42,11%

Mme GUETTALA Sandra et M. MARTIN Luc Front National 207 votes : 31,13%

M. CAUËT Jérôme et Mme OLIVIER Maud Parti Socialiste 152 votes : 22,86%

Mme LE POUL Annick et M. PEDOUSSAUT Michel Front de Gauche 26 votes : 3,91%

Participation 2nd tour: 43,17%

M. FONTENAILLE Dominique et Mme MARHUENDA Françoise 402 votes : 66,23%

M. CAUËT Jérôme et Mme OLIVIER Maud Parti Socialiste 205 votes : 33,77%

#### Résultats du canton : Les Ulis (32 841 inscrits)

Participation 1er tour: 45,6%

M. FONTENAILLE Dominique et Mme MARHUENDA Françoise **BALLOTAGE** 5 706 votes : 38,1%

M. CAUËT Jérôme et Mme OLIVIER Maud **BALLOTAGE** Parti Socialiste 5 264 votes : 35,15%

Mme GUETTALA Sandra et M. MARTIN Luc Front National 3 019 votes : 20,16%

Mme LE POUL Annick et M. PEDOUSSAUT Michel Front de Gauche 987 votes : 6,59%

Participation 2nd tour: 43,76%

M. FONTENAILLE Dominique et Mme MARHUENDA Françoise **ÉLU** 7 646 votes : 53,2%

M. CAUËT Jérôme et Mme OLIVIER Maud Parti Socialiste 6 725 votes : 46,8%



### COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Les habitants de VILLEJUST sont conviés à commémorer le **70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945** avec la municipalité et les Anciens Combattants.

Cette cérémonie aura lieu au **Monument aux Morts, Place de l'Eglise**.

A cette occasion, nous nous rassemblerons **le vendredi 8 mai 2015 devant la mairie à 11h00**.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi en Mairie, Salle du Conseil.



# Informations administratives

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015 (EXTRAIT)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à la majorité, par 15 voix Pour, 2 Abstentions, 0 voix Contre, décide de APPROUVER le Compte Administratif de la Commune 2014*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ADOPTER les propositions concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2014 Commune*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER le Compte de Gestion définitif établi par Madame l'Inspecteur Divisionnaire pour l'exercice 2014*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER le Compte Administratif de l'Assainissement 2014*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APDOPTER les propositions concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2014 Assainissement*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER le Compte de Gestion définitif établi par Madame l'Inspecteur Divisionnaire pour l'exercice 2014*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de VOTER les taux d'imposition 2015 suivants : - Taxe d'Habitation : 8,80 % - Taxe Foncier Bâti : 12,50 % - Taxe Foncier Non Bâti : 44 %*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à la majorité, par 17 voix Pour, 2 Abstentions, 0 voix Contre, décide de AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et à signer ledit contrat*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à la majorité, par 17 voix Pour, 0 Abstentions, 2 voix Contre, décide de VOTER le Budget Primitif Commune 2015*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de VOTER le Budget Primitif Assainissement 2015*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER de maintenir le taux de la redevance assainissement à 0,33 €/m3 pour l'année 2015*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de INSCRIRE le montant de la participation au SIAHVY 2015 sur le budget principal de la commune pour un montant de 30 415,77€*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ACCEPTER la passation de la Convention-Cadre pour le Chantier Orge/Yvette entre la Commune et la CROIX ROUGE INSERTION-IDEMU*

*AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire*

*ACCEPTER de verser la somme forfaitaire correspondante à la CROIX ROUGE INSERTION-IDEMU*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 29/01/2015 relative à l'évaluation des charges transférées par la Commune à la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER l'augmentation des Attributions de Compensation 2015 des communes de la CAEE de 2,5%*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER la répartition libre du montant du FPIC de la CAEE pour l'année 2015*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de APPROUVER le maintien des horaires actuels de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour la rentrée 2015/2016 relatifs à la réforme des rythmes scolaires*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de FIXER les tarifs concernant les produits alimentaires et les emplacements dans le cadre du vide-greniers communal du 23 mai 2015*

*AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant l'organisation de ce vide-greniers, la création d'une régie temporaire de recettes destinée à encaisser le prix de vente des billets susvisés. Le Régisseur titulaire et son suppléant seront nommés par arrêté municipal*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER la remise gracieuse de 632,00€ suite à des pénalités de retard relatives au paiement de taxes d'urbanisme au bénéficiaire du Permis de Construire n°6660940012CI*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER le recours à des emplois saisonniers à temps complet pour la période d'été pour les services municipaux*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de VERSER une participation exceptionnelle de 35€ par personne afin de financer le voyage d'étude de 28 Villejustiens du Collège Jules Verne*

*Le Conseil Municipal, après en ayant délibéré et à l'unanimité, décide de AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne à intervenir entre la Commune, le Conseil Général et Inter'Val*

\*\*\*\*\*

**Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet  
[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr) – Rubrique Votre Mairie – Les Conseils Municipaux**



## Informations administratives



### LE RECOURS CONTRE TIERS

ESSONNE

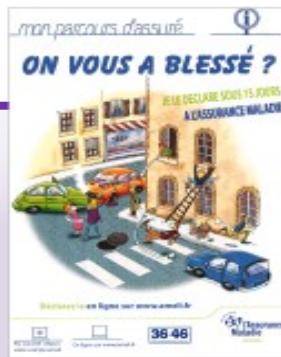
#### Accident causé par une autre personne : DECLAREZ-LE !

Si vous êtes victime d'un accident corporel, d'une agression, ou bien si le chien du voisin vous a mordu... vous devez le déclarer à l'Assurance Maladie dans les 15 jours. C'est ce qu'on appelle un « accident causé par un tiers ».

#### Comment déclarer l'accident ?

- En ligne, sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- Par courriel depuis [votre compte ameli](mailto:rct@cpam-evry.cnamts.fr) ou à l'adresse : [rct@cpam-evry.cnamts.fr](mailto:rct@cpam-evry.cnamts.fr)
- Par courrier en téléchargeant la déclaration d'accident sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), ou sur papier libre, directement à : **CPAM—Département Juridique - Service Recours Contre Tiers - Bd François Mitterrand 91039 EVRY Cedex**
- Par téléphone au **3646**

Toutes les informations sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique «vous êtes assuré» > «votre caisse» > «vous informer»



### APPLICATION MOBILE ET SITE INTERNET « MONPHARMACIEN »



L'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Ile-de-France ont noué un partenariat pour la création d'un dispositif d'information « MonPharmacien ».

L'objectif de « MonPharmacien » est de promouvoir, à destination des Franciliens, une information fiable et de qualité sur la permanence des soins en pharmacie.

Grâce à une application mobile ([MonPharmacien](http://MonPharmacien)) et un site internet ([monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)), les Franciliens pourront, par géolocalisation, identifier la pharmacie la plus proche :

- *en journée*
- *d'urgence, la nuit (pour Paris ou par renvoi vers les forces de l'ordre pour les autres départements)*
- *et de garde, les dimanches et jours fériés*



### TELEPOINTS.INFO

(service d'information et d'accès au fichier national du permis de conduire)

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur sole de points via le site sécurisé [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info).

Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelque soit sa catégorie.

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de points » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de VILLEJUST.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible sur [www.permisapoints.fr](http://www.permisapoints.fr).

Plus d'informations à SERVICE TELEPOINTS.INFO 9 rue Valentin Haüy 75015 PARIS  
[contact@telepoints.info](mailto:contact@telepoints.info)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

### CHEQUES TAXI 2015



Le chèque taxi est un moyen de paiement délivré par le Conseil Général de l'Essonne. Il vous permet de régler une course auprès d'un artisan taxi. C'est un carnet nominatif constitué de 25 chèques de 5€ chacun, soit un total de 125€. Vous avez droit à 2 chéquiers dans l'année. Vous pouvez les recevoir en une seule fois.

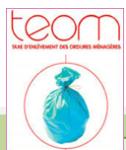
Il est destiné aux personnes âgées et personnes handicapées domiciliées en Essonne, sous condition de critères et de ressources. Vous pouvez les obtenir auprès du Service des Transports Scolaires et Solidaires du Conseil Général de l'Essonne, [titretransport@cg91.fr](mailto:titretransport@cg91.fr).

Après attribution, les chèques taxi sont envoyés directement par voie postale à l'adresse du bénéficiaire.

Les chèques taxi 2015 sont valables jusqu'au 31 janvier 2016.

En composant le 09 69 322 326, une plateforme téléphonique vous met en relation avec l'artisan taxi le plus proche de chez vous acceptant les chèques taxi et disponible pour effectuer votre course.  
Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h.

## Cadre de vie



### LE SIOM BAISSE LA TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)

Fort des résultats et des recettes de vente de chaleur et d'électricité, le SIOM sera de nouveau en mesure de baisser la fiscalité en 2015.

Cette baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en moyenne de 2,46%, et qui avait déjà diminué de 17% entre 2008 et 2014, est le résultat d'un programme d'investissement dont la rentabilité se mesure à la fois en termes de gains pour la collectivité, donc pour l'usager et d'économies liées à la préservation de nos ressources naturelles.

C'est d'autant plus remarquable dans un contexte difficile pour les collectivités qui sont particulièrement touchées par les baisses annoncées des dotations de l'Etat.

Pour traiter les 94 357 tonnes de déchets qui sont acheminées sur le site de Villejust dont 43 738 tonnes d'ordures ménagères en provenance des 17 communes du territoire, le SIOM a engagé en 2012 des travaux d'optimisation énergétique de son unité d'incinération. Objectifs : accroître la capacité de l'unité de traitement et mieux valoriser l'énergie produite à partir de l'incinération des déchets sous forme de chaleur et d'électricité. La performance énergétique de l'incinérateur est ainsi passée immédiatement de 23% à plus de 80%.

En 2014, la production de chaleur a atteint 114 500 Mwh et a contribué à multiplier par deux la fourniture de chaleur au réseau qui alimente plus de 9 000 logements sur la commune des Ulis et une partie du Parc d'Activités de Courtabœuf. La production d'électricité, à quant à elle, atteint 16 800 Mwh.



Jean-François VIGIER  
Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse  
Maire de Bures-sur-Yvette

#### > Tout savoir sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

**La TEOM sert à financer le fonctionnement du service d'enlèvement, de traitement et de valorisation des ordures ménagères et autres déchets assimilés.**

##### Qu'est-ce que la TEOM ?

Il s'agit d'un impôt direct additionnel à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Elle est appliquée au nom des propriétaires mais elle peut être répercutée par les propriétaires sur les locataires.

La base de cette imposition est établie sur la valeur locative, d'après la situation existante au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'imposition.

Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du Trésor Public procède à sa liquidation.

Elle est réservée en totalité par les services fiscaux au SIOM de la Vallée de Chevreuse.

##### Comment la TEOM est-elle calculée ?

La base de calcul est la même que celle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements.

La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. C'est la loi qui détermine les modalités de calcul.

Le SIOM calcule les contributions financières pour chaque commune adhérente au syndicat. Ces contributions sont divisées par les bases fiscales de chaque commune afin d'obtenir le taux de TEOM à appliquer.

Jusqu'en 2012, le SIOM calculait la contribution de chaque commune sur la base d'une clé de répartition qui tenait compte principalement de la population. En 2013, cette clé de répartition tient compte principalement des tonnages collectés dans chaque commune.

Par délibération du 24 mars 2015, le Comité Syndical du SIOM a adopté, pour 2015, les taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Pour Villejust, le taux de TEOM adopté est de 5,15 % et sera appliqué sur des bases provisoires de 5 253 428 € soit un produit de TEOM attendu de 270 552 €.

**Malgré une importante augmentation des tonnages sur la commune, notamment des ordures ménagères et des emballages, mais surtout des déchets verts, grâce à la mutualisation sur l'ensemble des communes adhérentes au SIOM, la TEOM diminue également sur Villejust (voir tableau de l'évolution des tonnages 2013-2014 ci-dessous).**

**Pour rappel, en 2014, la TEOM appliquée à Villejust était de 5,38%.**

## Cadre de vie

VILLEJUST	Population	Ordures ménagères et assimilés			Emballages			Verre	Encombrants	Déchets verts	Total tonnages
		Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu				
Tonnages 2013	2 277	809	206	603	102	22	80	52	72	179	986
Tonnages 2014	2 277	948	207	741	110	18	92	61	70	273	1 237
Evolution tonnages 2013-2014	0,26%	17,1 8%	0,49 %	22,8 9%	7,84 %	18,1 8%	15,0 0%	17,31%	-2,78%	52,51%	25,46%



### INFORMATION IMPORTANTE

#### Les déchets végétaux : les sacs papiers biodégradables

Ces sacs sont disponibles en Mairie. Bien que distribués gratuitement aux habitants, ils ont un coût élevé inclus dans la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), payée par chaque foyer.

Pour 2015, le montant de ces dépenses inscrit au budget du SIOM est de 670 000 € pour l'ensemble des 17 communes adhérentes.

En ce qui concerne Villejust, le montant de la dépense relatif aux sacs végétaux était de 9 640 € pour 2014 (soit un peu plus de 0,30 € par sac) sachant que le nombre de sacs fourni était de 32 000 répartis sur une moyenne de 14 sacs par habitant, soit un coût de plus de 4,20 € par habitant. En 2015, le montant de la dépense sera de 9 980 €.

Afin de réduire considérablement ces déchets végétaux, ceux-ci peuvent aussi être transformés en compost chez vous grâce à des composteurs fournis par le SIOM.

Il vous sera demandé une participation de :

- 15€ pour un composteur de 400 litres
- 20€ pour un composteur de 800 litres
- 15€ pour un lombricomposteur



#### RAMASSAGE DES DECHETS VEGETAUX



#### Tous les mardis après-midis depuis le 2 mars

Les sacs à végétaux sont à retirer à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture.



#### PAS DE COLLECTE LE 1ER MAI 2015

Traditionnellement, le 1<sup>er</sup> Mai est le seul et unique jour férié de l'année où la collecte n'est pas assurée. Cette année donc le ramassage des bacs jaunes ne sera pas effectué le vendredi 1<sup>er</sup> mai.

Cette collecte n'est pas reportée au jour suivant mais à la prochaine date de collecte prévue dans le calendrier, c'est-à-dire au vendredi 8 mai 2015.



## Cadre de vie



### RENDEZ-VOUS « CAFE RENOVER MALIN »

INFO ENERGIE en partenariat avec la municipalité vous donnent rendez-vous pour un « CAFE RENOVER MALIN »

LE SAMEDI 30 MAI DE 9H00 A 12H00 A LA MAIRIE DE VILLEJUST

Vous avez des factures de chauffage trop élevées ?

Vous ressentez un inconfort (froid, humidité...) dans votre habitation ?

Vous aimeriez être mis en relation avec des professionnels de confiance pour vos travaux ?

**RÉNOVER MALIN** rassemble les informations et astuces pour mener à bien votre projet de rénovation et vous accompagne pas à pas, en 6 étapes. 4 étapes pour définir votre projet, rencontrer les bons interlocuteurs et arrêter votre programme de travaux, une 5e étape pour vous aider à suivre le chantier et en contrôler la qualité et enfin la 6e «après travaux» pour s'assurer que les économies d'énergie sont bien au rendez-vous et vont perdurer dans le temps.

UN CAFÉ « RÉNOVER MALIN » gratuit pour :

-venir discuter de votre projet avec un «coach rénov» neutre et indépendant

-tester les multiples outils «Rénover Malin», simples et innovants, mis à votre disposition sur le site Internet [www.renover-malin.fr](http://www.renover-malin.fr) pour alimenter la réflexion de votre projet (autodiagnostic du logement, calculateur des aides financières, conseils et astuces pour dépenser moins...)

- rencontrer des artisans RGE essoniens affiliés à Rénover Malin

Inscriptions gratuites auprès de **Madame Sandrine CAILLAUD**,  
Mairie de Villejust, Service Urbanisme au  
01 69 31 74 46



ÊTES-VOUS SÛR D'AVOIR  
UNE BONNE ISOLATION ?

RÉNOVER Malin  
[www.renover-malin.fr](http://www.renover-malin.fr)

### L'ECO-GESTE DU MOIS



### INFO → ENERGIE

Se chauffer au bois en Ile-de-France ? Possible !

Bien mené, le chauffage au bois est à la fois confortable, écologique et économique.

Même en Ile-de-France, les systèmes performants sont encouragés comme mode de chauffage, et un réseau indépendant d'espaces de conseil est à votre disposition pour vous orienter vers le meilleur choix pour vous.

Pour aller plus loin : [www.renovation-info-service.gouv.fr/](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/)

Les ressources de l'ADEME : [www.ademe.fr/](http://www.ademe.fr/)

La loi sur l'air en Ile-de-France : [www.driee.ile-de-france.developpementdurable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-r805](http://www.driee.ile-de-france.developpementdurable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-r805)



ESSONNE  
VERTE  
ESSONNE  
PROPRE

### ESSONNE VERTE - ESSONNE PROPRE

Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte - Essonne Propre**, la commune organise en partenariat avec l'école élémentaire « Jeanne Chanson » et le SIOM, un grand nettoyage de printemps sur différents secteurs du territoire communal.

Ce grand nettoyage de printemps, réservé aux scolaires et aux parents d'élèves les accompagnant, se déroulera cette année le vendredi 15 mai 2015.



## Associations, loisirs, culture



### CHASSE AUX ŒUFS AU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

Ce dimanche 5 avril dès 11h00, pour la 1<sup>ère</sup> fois au parc du château du Bois Courtin, bon nombre d'enfants accompagnés de leur famille se sont précipités pour profiter de la chasse aux œufs, moment enchanté qui leur était offert par la municipalité en partenariat avec l'APE.

**Que serait Pâques sans la chasse aux oeufs ? Après Noël, c'est un des rendez-vous préféré des enfants...**

Plus de cent enfants se sont retrouvés sur le site pour entamer une folle matinée. C'est donc sous un ciel plutôt clément que nos chères têtes blondes ont entamé cette grande chasse sous l'œil averti des adultes.

Le succès de cette première édition dans le parc du château du Bois Courtin fut tel que les enfants ont plébiscité la reconduite de cette action en 2016. **Cette manifestation est donc appelée à être renouvelée !!!**



Pour rappel,  
d'autres chasses aux  
œufs ont déjà été  
organisées sur la  
commune notamment  
par le Comité des Fêtes  
au Parc des 2 Lacs, ou  
même la bibliothèque  
municipale au sein  
même du bâtiment .

### VIDE-GRENIERS

Le vide-greniers se déroulera dans le Parc du Château du Bois Courtin **le samedi 23 mai 2015.**

**Ouvert au public de 8h00 à 18h00.** Restauration sur place et buvette le midi.

Les formulaires d'inscriptions peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur notre site internet [www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr) à partir du 20 avril prochain jusqu'au samedi 23 mai 2015 inclus.

Durant cette période, seuls les chèques libellés à l'ordre du Trésor Public seront acceptés comme moyen de paiement.

Le jour du vide-greniers, les billets achetés pourront être réglés par chèque ou numéraire.

#### Tarifs des emplacements

##### Intra-muros

Piétons	10,00 € les 2 ml
Voiture	20,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	30,00 € les 6 ml
Fourgon	30,00 € les 6 ml
Camion	30,00 € les 6 ml

##### Extra-muros

Piétons	16,00 € les 2 ml
Voiture	32,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	48,00 € les 6 ml
Fourgon	48,00 € les 6 ml
Camion	48,00 € les 6 ml



Des animations seront proposées tout au long de la journée

## Associations, loisirs, culture

**RAPPEL : CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2015 - 3ème EDITION**



# ACTION SECURITE ROUTIERE , VILLEJUST SE MOBILISE

OUVERTE AUX JEUNES DE VILLEJUST DE 6 à 14 ANS SUR INSCRIPTION

## Critérium du Jeune conducteur

Les objectifs de cette action sont de sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant. Le dispositif itinérant de l'Automobile Club de l'Ouest se déplace dans toute la France pour aller à la rencontre des jeunes afin de leur ap-

**La municipalité de VILLEJUST organise pour la 3<sup>ème</sup> année en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest et la préfecture, dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière, un Critérium du Jeune Conducteur au Gymnase de la Poupardière**  
**le SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MAI 2015**

prendre de façon ludique les règles fondamentales de la sécurité routière.

Revoir la description des ateliers pratiques et théoriques (quads, voitures et scooters) par tranche d'âge ainsi que les conditions d'inscription sur le Villejust Informations n°412 du mois de mars dernier.

**Vous pouvez utiliser également le bulletin d'inscription ci-dessous où le télécharger sur le site internet [www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr), un lien de téléchargement est disponible sur la page d'accueil.**



Coupon d'inscription à retourner IMPERATIVEMENT avant le 4 MAI 2015 en Mairie à l'attention de Mlle MONGIS Kathleen.

ENFANT	
NOM, PRENOM	
AGE	
JOUR CHOISI	
CRENEAU HORAIRE CHOISI	
ADRESSE POSTALE	
Mail	
Téléphone portable des parents	

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

Autorise mon fils ou ma fille ..... à participer aux épreuves du critérium du jeune conducteur organisé par la commune de villejust

A ..... Le .....

Signature

## Associations, loisirs, culture

### APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES )



**APE Villejust**

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST



## BABY-SITTING

L'APE souhaite renouveler son réseau de baby-sitters pour faciliter le contact entre les parents demandeurs et les jeunes qui souhaitent garder des enfants à la sortie de l'école, le mercredi, en soirée ou encore le week-end.

Nous proposons aux candidats (âgés de plus de 16 ans) de se faire connaître en nous envoyant un mail sur : [apevillejust@gmail.com](mailto:apevillejust@gmail.com)

---

6 rue de la Mairie - 91140 VILLEJUST  
 Contact : [apevillejust@gmail.com](mailto:apevillejust@gmail.com)  
 Association n° 091300307

**LA TROUPE DES ZICOS**

Les Zicos sont fiers de vous présenter leur single 2015, « On écrit sur les murs », en préambule de la prochaine édition de leur spectacle qui aura lieu en fin d'année !

Vous pouvez l'écouter et retrouver toutes les informations sur [www.zicosite/actu](http://www.zicosite/actu).

Merci à tous,

Les Zicos.



### BIBLIOTHEQUE

#### NOUVEL ABONNEMENT : SCIENCES & VIE JUNIOR

12 - 15 ans (Mensuel) + 6 hors-séries

Science et Vie Junior, élu meilleur magazine ado de l'année.

- Avides de découvrir, curieux d'explorer, soucieux de comprendre, les adolescents trouvent dans ce magazine la matière idéale pour répondre à toutes leurs envies.
- Chaque mois, ils abordent l'actualité scientifique et technique à travers plus de 100 pages mêlant brèves, reportages, dossiers richement illustrés, bandes dessinées, expériences...



## Associations, loisirs, culture



### ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES SPECTACLE AMATEUR AU PROFIT DES RESTAURANTS DU COEUR

Comme disait **Coluche**, aujourd’hui, on n’a plus le droit, ni d’avoir faim, ni d’avoir froid.

Voilà maintenant 30 ans qu'il a commencé ce combat.

Aujourd’hui, nous allons mettre notre touche personnelle à VILLEJUST, en organisant **un spectacle amateur à la salle des Coudrayes** dont les entrées seront soumises à des dons de denrées non périssables au profit des restos du cœur.

Cette manifestation à la base d'un projet tuteuré, est organisée par trois élèves en licence pro à l'IUT de Sceaux : **Jennifer Joye, Karine Chassin , et Laureen Lima Viana**.

Pour les denrées non périssables nous vous remercions de favoriser les boîtes de conserve à base de poisson ou de légumes.

Alors venez nombreux pour soutenir cette action !



### RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

**Voici le calendrier des randonnées pédestres**

Lundi 27 avril	lieu non précisé	Marcelle
Lundi 04 mai	lieu non précisé	Karen
Lundi 11 mai	lieu non précisé	Pas défini
Lundi 18 mai	Semont	Hélène, A. Marie
<b>Lundi 25 mai</b>	<b>Pas de randonnée</b>	<b>Pentecôte</b>



**RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises**

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)

# Informations pratiques

## Associations

Pour la parution du n°414,  
les articles associatifs à faire  
paraître devront parvenir en  
mairie au plus tard le

**27 avril 2015**

## Ramassage des encombrants

**Vendredi 15 mai 2015**

Retrouvez toutes les dates sur  
notre site internet :

[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)

Rubrique Ville pratique



## Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1er Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2ème Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péri-scolaires
Didier MEZIERES	3ème Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4ème Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5ème Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet - 01 69 31 74 41

Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)

**Conception et rédaction :**

Liliane GASPARIK

**Contact :**

[gasparik.liliane@mairie-villejust.fr](mailto:gasparik.liliane@mairie-villejust.fr)

